Commission d'Aménagement

4 Septembre 2014

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Règlement Local de Publicité

Plan de Présentation

1. Les évolutions réglementaires depuis le début de la mission
2. Déclaration de projet Albert
3. Ce qui a été fait : réunions / productions
4. Questionnaire des élus (bilan des réponses)
5. Diagnostic agricole
6. Les premiers constats

Les évolutions réglementaires

- La loi ALUR :

✓ Objectif affiché concernant la réduction de consommation d'espace dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

→ *Induit le travail sur l'existant : La requalification ou la nouvelle vocation*

- Friche
- Anciens corps de ferme (diagnostic foncier sur la capacité du foncier urbanisé existant)

✓Meilleure prise en compte du compte dans le rapport de présentation, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (faisabilité des futures opérations d'aménagement)

✓Meilleur traitement du stationnement aux abords des nouvelles zones à urbaniser

✓Création des STECAL (Secteurs de Taille Et de CApacité Limitée) en zone agricole et naturelle (secteurs isolés permettant exceptionnellement des nouvelles constructions

→ *Induit que sur le reste des secteurs non exceptionnels les nouvelles constructions sont interdites*

Les évolutions réglementaires

- La loi AVENIR
  - ✓Suppression des micro-secteurs. Les constructions existantes situées dans les zones naturelles ou agricoles peuvent faire l'objet d'extensions sans être nécessairement dans des STECAL.
  - → *Attention une extension n'est pas une construction*

- Le règlement local de publicité n'est plus obligatoire

La déclaration de projet

- → *Emporte mise en compatibilité du PLU*
- → *Une seule délibération*
- → *Une enquête publique*
- → *La défense de l'intérêt général : l'activité économique et l'emploi*
- → *Durée de 6 mois minimum (plus si des expertises écologiques sont demandées par la DREAL dans le cadre de l'étude cas par cas)*

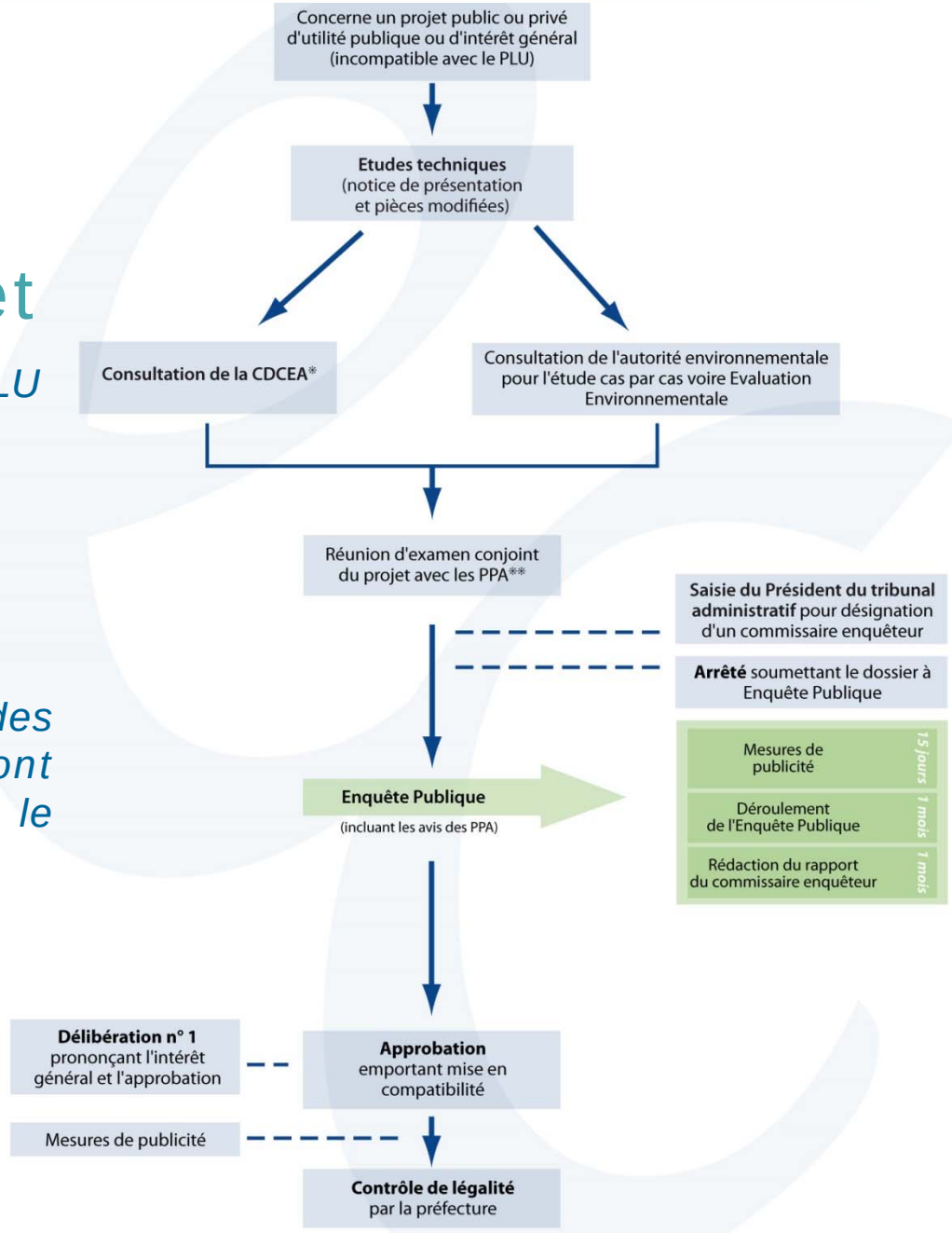

Ce qui a déjà été fait

- Atelier sur les risques, le paysage et l'environnement
- Atelier sur la mobilité
- Atelier sur le développement économique
- Atelier sur la publicité
- Questionnaires (51 retours sur 67 communes) – *Analyse en cours*
- *Rédaction du diagnostic – Relecture en cours*
- *Réalisation de la concertation avec les exploitants agricoles (informations manquantes pour 147 des 391 agriculteurs*

Le planning du dernier trimestre 2014

- Réunions de concertation avec le milieu agricole en septembre (session de rattrapage). Nouvelles invitations personnelles :
  - → Grandcourt 22/09/2014 à 13h30
  - → Albert 23/09/2014 à 13h30
  - → Acheux 24/09/2014 à 13h30
  - → Suzanne 25/09/2014 à 13h30
  - → Forceville 26/09/2013 à 13h30

- Atelier tourisme : 07/10
- Atelier cadre de vie (équipements, services et commerces) - 04/11
- Atelier habitat et consommation foncière - 18/11
- Atelier agriculture - restitution du diagnostic agricole - 09/12
- Présentation du diagnostic aux élus en Conseil communautaire - 15/12
- Réunions publiques : 16, 17 et 18/12 (Albert / Acheux / Bray)
- Présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées - début janvier

Exemple des restitutions des plans agricoles

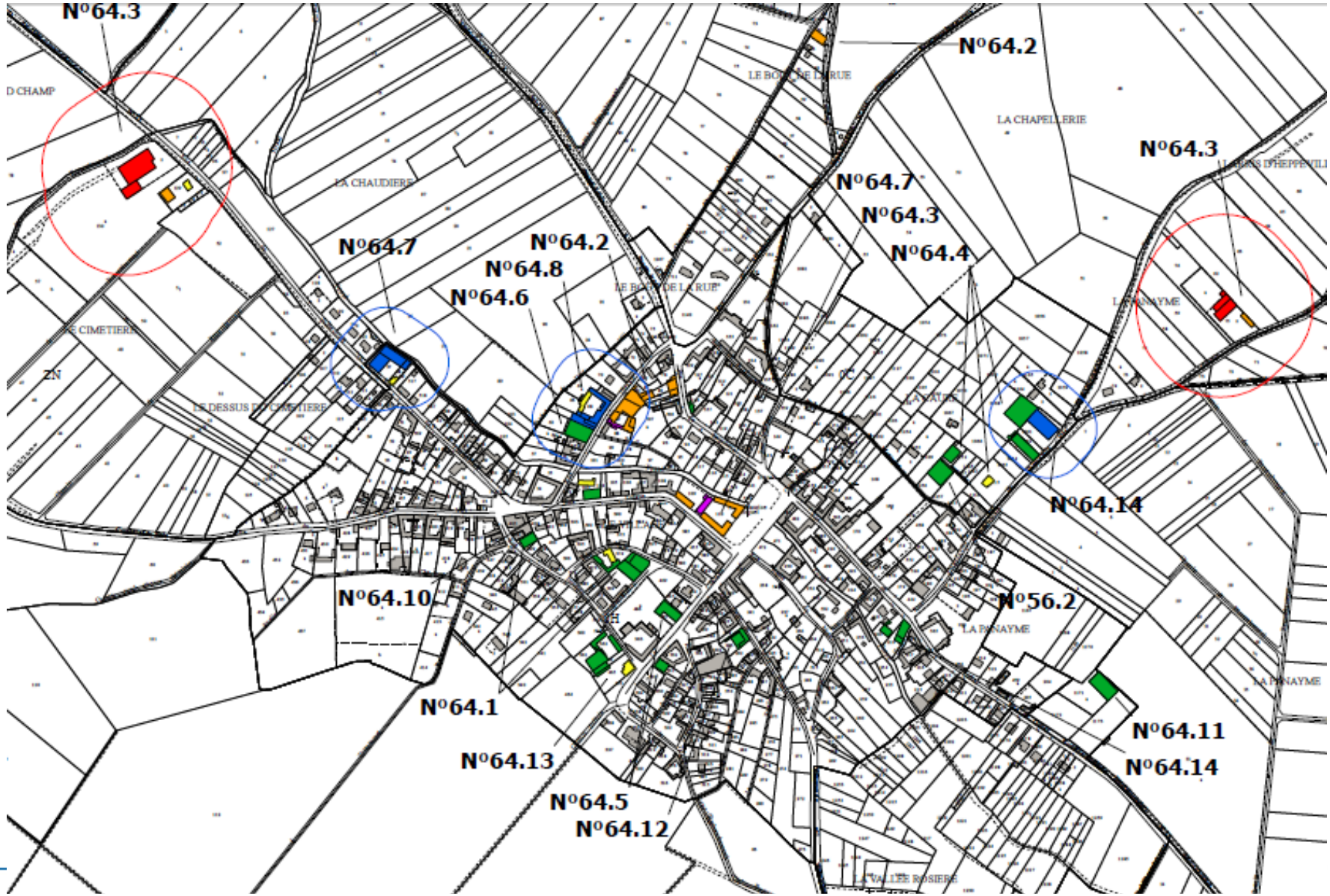

Exemple des restitutions des plans agricoles

- Commune de Millencourt :

N°	Noms et Prénoms	Absence à la réunion	Statut Gérant(s) Logement(s)	Régime ICPE RSD (avec périmètre)	Bâtiments sur la commune ? Sur une autre commune ?	Coordonnées complètes (adresse, email et téléphone)
50.1	DROULIN Max	Non	Individuel 1 0	RSD	Oui Non	14 rue de Senlis 03 22 74 59 49
50.2	MAILLY Xavier	Non	EARL 1 1	RSD	Oui Non	6 rue d'En Haut 03 22 74 03 79
50.3	SERGEANT Thierry	Non	SCEA 1 1	RSD	Oui Oui (Bézieux)	4 rue de Senlis 06 07 60 37 65
50.4	VANDEZANDE François	Oui	Individuel 1 1	ICPE	Oui Oui (Rimont sur Ancre)	7 rue de Lattre 06 82 59 38 27
50.5	LEGENDRE Claire	Oui	Association 1901 1 1	RSD 50 mètres	Oui Non	4 rue Grenet 06 24 82 04 39
50.6	MARECHAL Sébastien	Oui	Individuel 1 1	RSD 50 mètres	Oui Non	4 bis rue d'Hénencourt 06 86 51 30 64

Les premiers enseignements de l'étude

- La desserte ferroviaire, un axe déterminant pour l'attractivité résidentielle
- Une activité agricole en déclin (par rapport au nombre d'exploitations)
- Une consommation foncière très importante et peu avantageuse dans l'équilibre atouts / faiblesses
- Un taux de logements vacants très fort dans la ville centre et en croissance dans leurs cœurs de village (les anciennes fermes représentent des potentiels importants pour le logement)
- L'évolution des effectifs scolaires dans les écoles communales ou les RPI est un indicateur sur les secteurs en développement et ceux en décroissance

Les premiers enseignements de l'étude

- La moitié Sud Ouest du territoire présente une activité touristique dense et non négligeable dans l'économie locale
- L'influence des pôles Amiens, Albert / Méaulte, Arras, Corbie est importante
- La correspondance des horaires entre les transports en commun et le transport ferroviaire est très faible mais présente un intérêt pour les villages notamment
- Les villages présentent un potentiel foncier urbanisable important dans la partie actuellement urbanisée (rétention foncière importante de la part des propriétaires)
- La sécurité incendie est souvent insuffisante dans les villages (travail important à faire pour la création de réserves incendie

Commission d'Aménagement

4 Septembre 2014

Merci de votre attention